

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de juin à 18 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BECAMEL Françoise, COULET Philippe, CRESPIY Christophe, GARCIA Jean-Marie, GERLAC Steve, LECOURT Didier, MARTELLUCCI Myriam, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, ROULLE René.

Absents : FROMENT Sandrine, PSAUME Bertrand (pouvoir LECOURT Didier), SCHWARZ-DELRIEU Marion (pouvoir NARDINI Carole), VOLPELLIERE Stéphanie.

Madame NARDINI Carole a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2017 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les délibérations du conseil municipal du 13 avril 2017 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture le 20 avril 2017.

Monsieur ROULLE fait quelques observations sur le dernier compte-rendu, tout d'abord pour le vote du budget primitif M14 il y avait une abstention (M. ROULLE).

Dans la délibération sur les subventions aux associations il a été omis de mentionner les subventions exceptionnelles qui avaient été votées en cours d'année : Sport Nature : 400 €, les Heures Claires : 230 € et Armonia 170 €, ce qui fait un total de subventions pour 2016 de 4880 €.

Mme MARTELLUCCI indique que le paragraphe sur les dons de livres par la médiathèque n'est pas conforme à ce qui avait été dit. Il fallait indiquer que suite au désherbage les dons de livres aux particuliers étaient possible il suffisait de prendre une délibération pour définir les bénéficiaires des livres retirés.

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 13 avril 2017 (2 abstentions Mme MARTELLUCCI et M. ROULLE).

MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD SOMMIEROIS (CHANGEMENT DE SIEGE) :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le comité syndical du 27 mars 2017 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois a procédé à une modification de l'article 3 des statuts du syndicat afin de transférer le siège du syndicat (précédemment fixé à Sommières) à la mairie de Cannes et Clairan.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter ce changement de statuts en son article 3 ainsi rédigé : « *Article 3 : siège. Le siège du syndicat est fixé à 30260 CANNES ET CLAIRAN rue de la Mairie. Il pourra être transféré par simple décision du Bureau Syndical ; la ratification par le comité syndical sera nécessaire.* »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce changement de siège du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois.

BILAN DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le bilan du service assainissement établi par la SAUR.

En 2016 428 habitations étaient raccordées au service assainissement.

La station a une capacité d'équivalent par habitants de 1200. C'est donc une bonne décision d'avoir mis à l'étude le schéma directeur d'assainissement.

Les volumes entrants en 2012 étaient de 36470 m³ et de 47832 m³ en 2016. Les boues produites étaient de 13,636 tonnes en 2012 et 10,9 tonnes en 2016.

En 2016 le lit planté de roseaux a été curé. 100 tonnes de boues brutes ont été épandues selon en plan d'épandage.

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS :

En 2016 la CCPS compte 17 communes et 21702 habitants. Les filières de recyclage sont : les ordures ménagères, les papiers-cartons, les déchets ménagers spéciaux et le bois.

Les bacs à ordures font l'objet d'un contrat avec la société Plastic Omnium qui se terminera en octobre 2020. Les tournées des collectes sont effectuées par la société Nicollin Holding Environnement. La collecte des journaux magazines au 31 décembre 2015 a connu une chute significative des tonnages collectés.

La collecte en déchetterie : 3 sites sur le territoire de la CCPS : Sommières – Villevieille – Calvisson. Les particuliers y accèdent au moyen d'une carte d'accès contrôlée par les gardiens. Un ramassage d'encombrants et de ferrailles est organisé sur rendez-vous par les communes de Combas et Montpezat.

En 2016, 29 rendez-vous ont été effectués par la commune de Montpezat.

Les professionnels sont acceptés uniquement sur le site de la déchetterie Clapisse à Villevieille. Les apports sont payants.

Le compostage individuel consiste à transformer des déchets biodégradables en une matière organique destinée à enrichir les sols. Les composteurs sont disponibles sur commande à l'aide d'un bon de réservation auprès des services déchets de la CCPS contre une participation de 10 €. Le bon de commande est inséré dans le calendrier de tri de la CCPS.

Indicateurs financiers : Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les subventions ADEME du Conseil Général.

Mme MARTELLUCCI indique que la mairie devrait faire une nouvelle communication sur l'autocollant « stop-pub » car les nouveaux habitants n'ont pas eu connaissance de cette possibilité d'apposer cet autocollant sur leur boîte aux lettres, ce qui se traduit par l'encombrement des containers « papiers » individuels et collectifs.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Le conseil municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessous.

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation de crédits	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	7325	11000.00		
			73223	11000.00
			739211	5312.00
	023	5312.00		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	021	5312.00		
	2151	5312.00		
	2132	32165.00	2315	32165.00

PLAN CANICULE :

Monsieur ROULLE présente le plan canicule.

Le document déjà en possession à la mairie doit être remis à jour notamment les fichiers des élus, du personnel et de la population en fonction des tranches d'âge (plus de 75 ans et plus de 85 ans).

Il existe quatre niveaux d'alerte : 1 – Vert Veille saisonnière activé chaque année de manière systématique du 1^{er} juin au 31 août. Niveau 2 : avertissement chaleur (jaune) qui correspond à un pic de chaleur, des indices biométéorologiques proches des seuils ; Niveau 3 alerte canicule (vigilance orange). Niveau 4 : mobilisation maximale, activé par le 1^{er} ministre, canicule exceptionnelle.

Un référent canicule doit être nommé pour la commune et ses coordonnées transmis à la Préfecture, il faut ouvrir un registre communal et inciter les personnes âgées à s'y inscrire, repérer les personnes vulnérables vivant à domicile dans la commune, assurer la diffusion des messages d'information et de prévention auprès des administrés, récupérer auprès de DIRECCTE ou DDTM les conseils sanitaires aux travailleurs.

Au sein du conseil municipal une personne prendra en charge le dossier.

SUBVENTION MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES :

La subvention au fonds de soutien à l'investissement pour le local des assistantes maternelles a été accordée.

Une réunion de la commission d'appel d'offres doit être programmée sous quinze jours afin d'attribuer les lots aux entreprises afin que les travaux puissent être rapidement engagés.

La réparation du logement 12 rue des Ecoles comprend plusieurs lots : électricité, huisserie, plomberie, maçonnerie, plaquiste. Plusieurs devis ont été demandés auprès des entrepreneurs pour chaque corps de métier.

PUBLICITE BULLETIN MUNICIPAL :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le bulletin municipal est financé par la publicité. La société Média Plus a eu un problème pour l'encaissement avec les commerçants de la commune. La mairie paiera les frais de publicité et les commerçants reverseront leur participation à la mairie (bureau de tabac, boulangerie et salon de coiffure).

Après délibération, les membres du conseil acceptent ces encaissements.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LECOURT indique que les agréments autorisant l'usage des bombes lors des manifestations taurines seront invalidés à compter du 4 juillet 2017 et remplacés par des certificats de qualification.

Les détenteurs de ces agréments doivent se mettre à jour.

M. COULET fait une exposition sur les minéraux samedi 1^{er} juillet de 10 h à 12 h.

Madame MARTELLUCCI demande s'il est possible d'associer au marché du dimanche la brocante. A compter du 2 juillet plusieurs commerces vont s'installer pour le marché le dimanche matin : traiteur, fromager, primeur, marchand bonneterie, marchand moules et huitres.

M. Syrié souhaiterait organiser une brocante sur une portion de la rue de Nîmes entre la rue du monument aux morts et la place des Platanes. Un arrêté a été pris afin d'interdire le stationnement sur cette portion de route.

Pour l'électricité il faut contrôler que l'ampérage existant suffise pour tous les commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.